

Immigration et présence étrangère en France en 2006

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Immigration et présence étrangère en France en 2006

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Corinne RÉGNARD



L'année 2006 a été marquée par une progression certaine de l'immigration de travail permanent (+16 %) qui traduit un début de rééquilibrage. Pour autant, les migrations familiales (+4,5 % entre 2005 et 2006) restent le principal flux avec près de trois quarts des admissions au séjour permanent. Dans le même temps, les demandes d'asile et le nombre des réfugiés chutent très fortement, respectivement de 38 % et de 44 %. Les modifications introduites par les lois de novembre 2003 et juillet 2006 ainsi que la levée progressive des restrictions à la libre circulation des ressortissants des huit nouveaux États membres à compter du 1^{er} mai 2006, pour partie, expliquent ces évolutions.

L'immigration de travail

Qu'il s'agisse des travailleurs permanents, temporaires ou saisonniers, l'ensemble de ces effectifs a progressé en 2006 confirmant le mouvement déjà observé en 2005 et amorcé en 2004. Ce sont les migrations de travail à caractère permanent qui augmentent le plus fortement (+16 %) passant de 8 920 en 2005 à 10 348 en 2006. Les mesures d'assouplissement pour l'accès au marché du travail des huit nouveaux États membres de l'Union européenne influent sur l'évolution de ces admissions pour motif de travail : en 2006, ce sont 1 048 ressortissants des nouveaux États membres qui ont été admis à ce titre contre 515 en 2004 (respectivement 13,3 % et 7,3 % de l'ensemble des migrations économiques).

Chaque catégorie de travailleurs conserve ses particularités. Les travailleurs saisonniers (17 204 en 2006) sont presque exclusivement recrutés dans le secteur agricole et viennent surtout de Pologne (58 %) ou du Maroc (36 %). Les autorisations provisoires de travail (10 677) concernent essentiellement le secteur tertiaire avec une part importante de cadres. Les trois quarts de ces travailleurs temporaires sont originaires du continent américain avec un poids prépondérant des États-Unis. De même, les travailleurs à caractère permanent exercent leur activité dans le tertiaire pour plus de 70 % d'entre eux et près de 58 % travaillent en Île-de-France. La part des personnels hautement qualifiés y est toujours importante, mais tend à diminuer au cours des dernières années au profit des ouvriers qualifiés. L'Afrique

retrouve le poids prépondérant qu'elle occupait à la fin des années 1990 (38,2 %) alors que celui de l'Amérique diminue au profit de l'Europe, avec une percée des Polonais.

Il convient de souligner que ces flux ne représentent qu'une part assez faible des entrées annuelles d'étrangers sur le marché du travail. En effet, la plupart des étrangers admis au séjour permanent en France pour des motifs autres qu'économiques (notamment familiaux, réfugiés) ont, de plein droit, accès au marché du travail et peuvent ainsi participer à l'activité économique du pays. Cet accès peut se faire l'année même ou plusieurs années après avoir été admis sur le territoire français. Une étude (cf. chapitre 8) estime que cette contribution indirecte ou différée à l'activité économique s'avère très importante (77 500 en 2006 pour un total de 87 800 entrées). Enfin, les prestations de service internationales, difficiles à dénombrer, constituent dorénavant un autre apport important de la main d'œuvre étrangère en France.

Admissions au séjour d'étrangers ressortissants de pays tiers^(*), nuptialité et natalité^(**), contrat d'accueil et d'intégration et acquisitions de la nationalité française^(***) Flux de 2001 à 2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
ADMISSIONS AU SÉJOUR À CARACTÈRE TEMPORAIRE						
Bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail	9 628	9 822	10 138	9 950	10 405	10 677
Travailleurs saisonniers	10 794	13 543	14 566	15 743	16 242	17 204
Stagiaires non titulaires d'une APT	915	993	1 008	535	422	491
Étudiants	39 983	55 498	52 062	55 008	46 186	47 286
Demande d'asile						
- déposée à l'OFPRA ^(***)	47 291	51 087	52 204	50 547	42 578	26 269
- déposée au ministère de l'intérieur	28 953	28 362	27 751	-	-	-
ADMISSIONS AU SÉJOUR À CARACTÈRE PERMANENT						
ENSEMBLE	106 863	124 334	136 412	141 593	135 893	135 122
Migrations de travail	9 244	7 979	6 906	7 041	8 920	10 348
Migrations familiales	72 634	88 860	100 149	102 662	95 389	99 710
Visiteurs	8 968	9 985	7 616	5 731	4 825	5 320
Réfugiés	7 587	8 702	9 916	11 425	13 770	7 354
Autres	8 430	8 808	11 825	14 734	12 989	12 390
MARIAGES						
Deux conjoints étrangers	7 447	8 057	8 738	8 514	8 580	n.d.
Un conjoint étranger, un conjoint français	40 691	45 191	47 579	43 423	43 266	n.d.
NAISSANCES						
Deux parents étrangers	54 437	55 793	56 347	58 065	57 527	n.d.
Un parent étranger, un parent français	74 222	79 147	82 971	89 121	94 576	n.d.
CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION						
Personnes auditées	-	-	9 220	41 616	71 747	99 783
Signataires du contrat	-	-	8 027	37 613	66 450	95 693
ACQUISITIONS DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE	127 548	128 092	144 640	168 826	154 827	147 868

Sources : ANAEM, OFPRA, IMINIDCO, ministère de l'intérieur et ministère de la Justice.

Champ : France métropolitaine et DOM.

(*) Pays extérieurs à l'Espace économique européen.

(**) Personnes de toutes nationalités.

(***) En 2004, l'OFPRA devient le guichet unique de la demande d'asile.

n.d. : donnée non disponible.

L'immigration familiale

Les migrations familiales représentent toujours le principal motif d'entrée à caractère permanent sur le territoire français avec une part de près de 74 % en 2006. Il convient de souligner cependant que l'importance de cette immigration familiale constitue un phénomène général à l'ensemble des pays de l'OCDE, même dans ceux qui connaissent une forte immigration de travail comme les États-Unis.

Ainsi, le nombre d'étrangers admis au séjour en France au titre de l'immigration familiale progresse en 2006 de 4,5 % (99 710 contre 95 389 en 2005). Cette évolution peut s'expliquer, entre autres, par l'opération de régularisation visée par la circulaire du 13 juin 2006.

Le regroupement familial stricto sensu représente moins de 20 % des entrées pour motif familial avec 18 140 bénéficiaires en 2006 (-21,1 % par

rapport à 2005). Ces effectifs sont en nette diminution depuis 2002 (26 768) ce qui s'explique par des mesures plus restrictives mises en place par la loi MISEFEN de novembre 2003 et la loi immigration et intégration de juillet 2006. Ce mouvement de baisse est cependant contrebalancé par la progression des membres de familles de Français, essentiellement des conjoints, avec près de 58 000 personnes admises en 2006 en augmentation de 2,4 %, mais surtout par la très forte progression des étrangers admis au séjour en France en raison de leurs liens personnels et familiaux (plus de 55 % de hausse en 2006 avec plus de 22 000 personnes) effectif dépassant cette année celui du regroupement familial.

Les migrants familiaux sont surtout originaires de l'Afrique (70 %), principalement en provenance du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Si les flux en provenance d'Europe se tarissent progressivement du fait de l'élargissement de l'Union européenne, ils sont remplacés par les ressortissants de la Communauté des États indépendants d'Europe et d'Asie et de la Chine dont les flux augmentent sensiblement au cours des dernières années.

Dans ce contexte de limitation des flux de migrants familiaux, l'étude menée sur les ouvrants droit au regroupement familial (cf. chapitre 4) fournit un éclairage nouveau de l'impact des migrations passées sur les migrations présentes et à venir. Ainsi, en plus des flux familiaux induits le plus souvent par des hommes étrangers venus travailler en France, s'ajoute un autre flux de migrants familiaux qui viennent rejoindre des enfants d'immigrés nés en France qui n'ont pas été naturalisés.

Demandeurs d'asile et réfugiés

Les flux de demandeurs d'asile et de réfugiés se caractérisent en 2006 par une chute de leurs effectifs. Les premiers avec 26 269 personnes connaissent une baisse de 38,3 % et les seconds avec un effectif de 7 354 sont en diminution de 46,6 %. Pour les demandes d'asile, le mouvement de baisse initié depuis 2004 s'est brutalement accéléré. Pour les réfugiés, cette évolution fait suite à trois années de quasi-stabilité avec un nombre de bénéficiaires bien au-dessus de 10 000, pour retrouver un niveau proche de celui de 2001. Malgré tout, la France reste le premier pays d'accueil en Europe.

Plusieurs raisons sont à l'origine de la chute des effectifs de demandeurs d'asile notamment la mise en œuvre de la réforme de l'asile en 2004, l'adoption de la liste des pays sûrs depuis juillet 2005, complétée en 2006, et la lutte contre l'immigration clandestine qui a désorganisé les filières d'immigration. La demande d'asile est surtout le fait de ressortissants d'Afrique et d'Asie, mais elle reste très concentrée géographiquement avec 40 % des demandes provenant de cinq pays seulement : la Turquie, la Serbie Monténégro, le Sri Lanka, la République démocratique du Congo et Haïti, même si les demandes en provenance de ce dernier pays ont chuté de plus de 63 % en 2006.

Le nombre de réfugiés a également été affecté par la réforme de l'asile de 2004 qui a fait de l'OFPPA le guichet unique de la demande d'asile, mais aussi par la réduction des délais d'instruction des dossiers, notamment pour les étrangers originaires de pays réputés sûrs. Par ailleurs, le flux de réfugiés dépend du contexte international. La chute du nombre de bénéficiaires du statut de réfugiés a concerné à peu près toutes les origines géographiques, mais ce sont surtout les Turcs et les Sri Lankais qui ont été touchés avec une diminution de près de moitié de leurs effectifs entre 2005 et 2006.

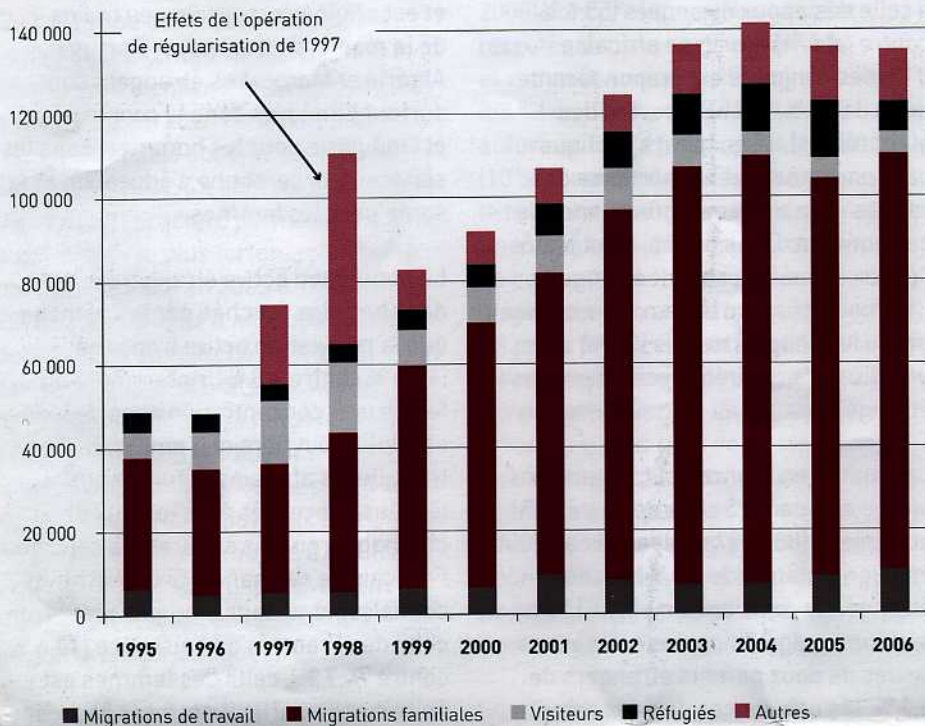
L'accueil et l'intégration des immigrés en France

Dans le but de faciliter l'intégration des étrangers qui souhaitent s'installer durablement en France, les pouvoirs publics ont souhaité la création d'un nouvel outil : le contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Sa signature par l'étranger lui assure une formation civique et si nécessaire linguistique. Depuis le lancement expérimental le 1^{er} juillet 2003 sur douze départements, le CAI a été rendu obligatoire par la loi immigration et intégration de juillet 2006 qui prévoit la gratuité des prestations offertes dans le cadre de l'accueil et un bilan de compétences professionnelles le cas échéant. En 2006, le CAI a été signé par 95 693 personnes représentant un taux d'acceptation très élevé en constante augmentation, de 87,1 % en 2003 à 96,1 % en 2006. Plus de 150 nationalités sont représentées par les signataires du CAI avec une forte prépondérance des personnes originaires du Maghreb (42,2 %). Comme en 2005, 21,5 % se sont vus proposer une formation linguistique et 10,6 % (contre 8,1 % en 2005) se sont vus prescrire un suivi social.

L'embrassement des banlieues françaises à l'automne 2005 a fait ressurgir la question de l'intégration des immigrés et tout particulièrement celle de leurs enfants, à savoir la « seconde génération ». L'intégration des étrangers dépend de beaucoup de facteurs, principalement leur insertion sur le marché du travail. En 2006, l'OCDE a mené une étude comparative à ce sujet dans plusieurs pays (cf. chapitre 9).

Admissions au séjour à caractère permanent d'étrangers en France Ressortissants de pays tiers - Flux enregistrés de 1995 à 2006

Effectifs



Sources : ANAEM, OFPRA, ministère de la Justice et ministère de l'Intérieur.

Note : L'opération de régularisation de 1997 est visible dans les statistiques dès 1997, plus particulièrement en 1998 et s'étend jusqu'en 2002. Une grande majorité des étrangers régularisés apparaissent dans la catégorie « Autres », les autres sont classés dans la catégorie « Migrations familiales ». Quant aux étrangers régularisés en 2006, ils apparaissent uniquement dans la catégorie « Migrations familiales ».

Les acquisitions de la nationalité française

Sur cinq acquisitions de la nationalité, trois se font par décret et une par mariage. Le principal autre mode d'acquisition correspond aux

déclarations anticipées de mineurs entre 13 et 17 ans.

Le nombre des acquisitions de la nationalité française a continué de diminuer en 2006 (145 315 contre 151 861 en 2005, soit une baisse de 4,5 %) prolongeant le mouvement observé en 2005 (-8 %). Ce sont les acquisitions par décret (naturalisations

et réintégrations) qui sont à l'origine de cette évolution en enregistrant une baisse de près de 14 %. Les acquisitions par mariage ont en revanche très fortement progressé (+36 % entre 2005 et 2006).

Les variations, observées d'une année à l'autre, du flux des acquisitions de la nationalité française s'expliquent aussi bien par l'évolution de la législation en vigueur que par l'activité des services administratifs, notamment de celle de la sous-direction des naturalisations affectée en 2006 par la mise en place d'une nouvelle application informatique qui, dès la fin de l'année 2007, contribuera de manière significative à l'amélioration du traitement des dossiers. De plus, la très forte hausse observée, en 2006, pour les acquisitions par mariage peut s'expliquer par un effet de rattrapage de la loi MISEFEN (allongement de la durée nécessaire du mariage de un à deux ans pour faire la demande) et un effet d'anticipation des conséquences de la loi immigration et intégration de juillet 2006 (durée du mariage portée de deux à quatre ans).

Depuis plusieurs années, les nouveaux Français sont essentiellement originaires du continent africain et plus particulièrement du Maghreb, respectivement 63,3 % et 46,8 % en 2006. La baisse des flux touche principalement les ressortissants asiatiques (-22,1 %). En revanche, le poids d'ensembles comme la CEI et

Bon de commande

Ouvrage



Immigration et présence étrangère en France en 2006

Prix unitaire TTC

17 €

Nombre

Total

RETIRÉ de la VENTE

Participation aux frais d'envoi (livraison sous 48 h)

+4,95 €

Montant total à payer

À renvoyer à :
La Documentation française
124 rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex

Téléphone : 33 (0)1 40 15 70 00
Télécopie : 33 (0)1 40 15 68 00

Vente en librairie et sur
www.ladocumentationfrancaise.fr

Informatique et libertés Conformément à la loi du 6.1.1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les rectifier en écrivant au Service Promotion et Action commerciale de La Documentation française. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre commande et peuvent être transmises à des tiers sauf si vous cochez ici

L'Amérique continue d'augmenter. Bien entendu, ces évolutions ne peuvent pas être dissociées de celles des flux de migrants à caractère permanent.

Caractéristiques démographiques des étrangers

Au 1^{er} janvier 2005, l'INSEE dénombre 3,5 millions d'étrangers en France métropolitaine représentant 5,7 % de la population. Parmi ceux-ci, 1,2 million sont originaires de l'Union européenne à 25 et 1,1 million le sont d'un pays du Maghreb. Les étrangers originaires d'Asie n'atteignent pas encore le demi million (480 000) mais sont en progression constante.

L'idée fort répandue que les étrangers se marient plus et ont plus d'enfants que les Français d'origine se trouve souvent remise en question par les statistiques, les étrangers, au fil du temps, adoptant de plus en plus les pratiques du pays d'accueil.

Pour observer la nuptialité des étrangers, sont pris en compte les mariages entre deux étrangers et les mariages mixtes entre un Français et un étranger. Sur un total de 283 194 mariages célébrés en 2005, 8 580 l'ont été entre deux étrangers (3 %) et 45 266 entre un Français et un étranger (15,3 %). Ces parts sont assez stables depuis plusieurs années, à part un pic

observé en 2003. Parmi les mariages mixtes, la part des épouses étrangères est de plus de dix points supérieure à celle des époux étrangers (55,6 % contre 44,4 %). L'origine africaine d'un des conjoints est prépondérante (près de 60 %, le plus souvent des Maghrébins), ce qui peut s'expliquer par l'ancienneté et l'importance des vagues migratoires en provenance de ce continent. Dans ce cas, c'est plutôt l'époux qui est le conjoint étranger. L'Europe constitue la deuxième origine parmi les couples mixtes (25 %) avec une plus grande fréquence d'épouses étrangères.

La natalité en France est toujours très élevée comparée à celle de ses voisins européens (807 797 naissances en 2005 en augmentation de 0,9 %). La natalité étrangère y contribue en partie (13 %) avec une progression des naissances issues de deux parents étrangers de 6,1 %, les naissances de deux parents français ayant augmenté de 0,4 %. Les naissances issues de couples mixtes ont par contre légèrement diminué.

Immigration et marché du travail

La population active étrangère originaire des pays tiers et de l'Espace économique européen représente en 2005 un peu moins de 1,5 million de personnes selon l'enquête Emploi de l'INSEE, soit 5,3 % de la population

active totale. Cette population est plutôt masculine (près de 60 %), travaille pour les deux tiers dans le secteur tertiaire et est originaire, pour un peu moins de la moitié, de trois pays : Portugal, Algérie et Maroc. Les étrangers sont surtout employés dans la construction et l'industrie pour les hommes, dans les services à la personne, l'éducation et la santé pour les femmes.

La population active étrangère est deux fois plus touchée par le chômage que la population active française (19,4 % contre 9,3 %), notamment du fait de leur concentration dans des emplois d'ouvriers et d'employés. Les travailleurs africains et turcs sont les plus concernés avec un taux de chômage trois fois supérieur à celui des Français de naissance. Si les hommes connaissent un taux d'emploi proche de celui des Français de naissance (73,6 % contre 74,7 %), celui des femmes est en revanche particulièrement bas, car elles cumulent un taux d'activité faible et un taux de chômage élevé. Le taux d'emploi est ainsi inférieur à 30 % chez les Maghrébines et atteint moins de 14 % chez les Turques.

Pour les Français par acquisition, la situation se rapproche de celle des Français de naissance : un séjour plus long, une meilleure connaissance de la langue du pays d'accueil ont favorisé une meilleure intégration dans la société.

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Profession	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
Tél	<input type="text"/>	Mél	<input type="text"/>

Ci-joint mon règlement :

par mandat administratif (réservé aux administrations) par chèque bancaire ou postal à l'ordre de M. l'agent comptable de La Documentation française

par carte bancaire :

N°:

Date d'expiration :

N° de contrôle (au dos de votre carte, près de votre signature)

Date

Signature

Immigration et présence étrangère en France en 2006

Cet ouvrage constitue la dix-neuvième édition du rapport de la direction de la population et des migrations (DPM), récemment rattachée au ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement.

Ce document se caractérise par sa rigueur scientifique à travers l'utilisation de nombreuses sources statistiques et l'interprétation précise de leurs résultats, en répondant à la nécessité d'une clarification des données sur des problématiques complexes. Les apports législatifs, particulièrement nombreux ces dernières années, sont pris en compte de la façon la plus complète.

Au-delà de l'analyse des flux d'entrée sur le territoire national, ce rapport examine également la population présente, où se mélangent des immigrés arrivés pour certains voilà plusieurs dizaines d'années, pour d'autres très récemment. La présente édition apporte une information nouvelle sur les étrangers installés en France et faisant venir leur famille dans le cadre du regroupement familial. Elle envisage aussi certains aspects de l'emploi des étrangers : leur entrée sur le marché du travail ainsi que leur situation à l'égard du chômage. Enfin, la partie consacrée aux acquisitions de la nationalité française a été largement étoffée cette année.

Dans un domaine qui fait souvent l'objet de controverses, ce rapport illustré de nombreux encadrés législatifs, graphiques, tableaux mais aussi d'annexes détaillées est devenu au fil des éditions un outil de travail et de référence pour un large public.

Ministère de l'Immigration, de l'Intégration,
l'Identité nationale et du Codéveloppement
Direction de la population et des migrations

